

Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la motion du 17 mai 2023 de M^{mes} et MM. Maxime Provini, Florence Kraft-Babel, Nadine Béné, Pierre de Bocard, Jean-Luc von Arx, Luc Zimmermann, Fabienne Beaud, Daniel Sormanni, Daniel Dany Pastore, Christo Ivanov, Pascal Altenbach, Didier Lyon, Vincent Schaller, Marie-Agnès Bertinat et Kevin Schmid: «Pour accélérer la réalisation des aménagements sportifs au centre sportif de Frontenex».

2 mai 2024

Rapport de M. Timothée Fontolliet.

Cette motion a été renvoyée en urgence et sans débat à la commission des sports lors de la séance plénière du 26 juin 2023. La commission s'est réunie, sous la présidence de M^{me} Joëlle Bertossa, les 14 et 22 septembre ainsi que le 7 décembre 2023. Les notes des séances ont été prises par M. Nicola Nicastro, que le rapporteur remercie chaleureusement.

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

La zone résidentielle aux alentours de la zone sportive de Frontenex se développe depuis plusieurs années. Néanmoins, les installations du centre sportif semblent ne pas évoluer à la même vitesse que le quartier. Pourtant, la rénovation des infrastructures sportives de Frontenex figure au plan financier d'investissement (numéro PFI 050.014.19).

Considérant:

- les réponses liées à l'interpellation écrite IE-121 du 5 octobre 2022 qui demandait pourquoi le centre sportif de Frontenex n'est pas rénové;
- le fait que la rénovation du stade de Frontenex figure au PFI depuis 2016 et qu'elle n'a toujours pas débuté;
- le développement démographique important des quartiers de Frontenex et de la Gradelle;
- la forte demande des enfants et adolescents de pouvoir pratiquer le football,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à présenter en 2024, soit une année plus tôt que l'agenda actuel, le crédit d'investissement de

3 500 000 francs au Conseil municipal tel qu'inscrit à la page 59 du 18^e plan financier d'investissement 2023-2034 sous le numéro 050.014.19 afin de pouvoir accélérer la réalisation des aménagements prévus de longue date au centre sportif de Frontenex.

Séance du 14 septembre 2023

Audition de M. Maxime Provini, motionnaire

M. Provini explique que la Ville s'est engagée depuis 2016 à rénover et entretenir ce stade. Il y a actuellement sur le site un logement de cinq pièces qui est inoccupé et une buvette considérée depuis vingt ans comme «temporaire» qui mériterait mieux que ce statut «temporaire». Il s'agirait donc de faire basculer cet investissement, qui figure dans les projets actifs, pour qu'il soit déposé en 2024 au lieu de 2025. Tout en sachant qu'en 2023, il était inscrit que cette rénovation aurait lieu en 2024, pareil en 2022, etc. Cette motion propose donc d'adresser la rénovation de ce stade plus rapidement que prévu.

Un commissaire explique s'être rendu au centre sportif de Frontenex il y a quelques mois, ce qui lui a permis de constater le désastre de la buvette. Cette dernière est dans un état vétuste. De plus, il y a un problème avec le logement de cinq pièces qui est vide.

Le même commissaire demande à M. Provini si la motion est un crédit d'étude.

M. Provini répond que non.

Le même commissaire dit qu'il est mentionné «étude et rénovation». Il demande donc si le crédit d'étude a déjà été voté.

M. Provini répond qu'il ne le pense pas. Ces 3,5 millions comprennent l'étude et la rénovation.

Le même commissaire demande s'il est prévu de casser l'anneau qui a été peint par terre, là où les cyclistes roulaient.

M. Provini répond qu'il ne sait pas. Les rénovations concernent les vestiaires, l'entretien du bâtiment, la buvette et des aménagements pour le tennis de table.

Le même commissaire demande ce qui est prévu pour le tennis de table.

M. Provini dit qu'il est prévu de faire en sorte que les joueurs de tennis de table puissent jouer sur le site, notamment avec un vestiaire à leur disposition.

Un commissaire dit se souvenir d'une prise de parole de M^{me} Bonvin à ce sujet. Dans le projet, il était prévu de construire les vestiaires en face des gradins et de tout refaire en souterrain, puis de refaire l'espace historique.

La présidente dit que la commission des sports aura la possibilité d'auditionner d'autres personnes pour avoir d'autres détails sur le sujet.

Un commissaire dit qu'il faut éradiquer le bâtiment de la buvette et non pas uniquement le rénover. Celui-ci avait été fait très précocement à l'époque.

Le même commissaire ne comprend pas pourquoi le crédit d'étude ne serait pas augmenté, dans le but de pouvoir faire un restaurant/brasserie en lieu et place de cette buvette. Les vestiaires sont à rénover également. Cependant, la somme du crédit indiquée à l'heure actuelle est insuffisante pour pouvoir faire quelque chose de correct.

Le même commissaire en conclut que la commission des sports ne pourra pas procéder à un vote, car la somme est insuffisante pour pouvoir faire du bon travail.

M. Provini répond que pour déclencher ces discussions, il faut que ce projet soit sorti des projets actifs du plan financier d'investissement (PFI) et qu'il soit déposé par le Conseil administratif pour que l'on puisse réellement s'en saisir et en parler.

M. Provini explique que c'est l'unique demande qu'il fait à travers cette motion.

Le même commissaire demande s'il est possible d'envoyer l'objet au Conseil administratif, pour que ce dernier puisse se faire une nouvelle idée de la situation selon le procès-verbal qui est en train de s'établir.

M. Provini explique que si la commission des sports traite cet objet rapidement et que l'ensemble de la commission pense que c'est une bonne idée d'accélérer le dépôt de ce crédit, la proposition pourra être faite au moment du budget.

Une commissaire interrompt M. Provini en disant qu'il s'agit d'investissement.

M. Provini répond que c'est justement au moment du budget qu'il est possible de demander que cet objet soit déposé en 2024 au lieu de 2025 et qu'il figure donc dans le projet de budget 2024.

Un commissaire dit que ce stade mérite rénovation, car c'est un petit bijou classé au patrimoine genevois. Il aimerait savoir pourquoi prioriser ce stade plutôt que tous les autres objets figurant dans le PFI.

M. Provini explique que plusieurs objets dans le PFI mériteraient d’être déposés plus rapidement, mais que son choix s’est porté sur le centre sportif de Frontenex.

Un autre commissaire demande à M. Provini d’expliquer pourquoi il a choisi ce lieu en priorité.

M. Provini explique s’être rendu compte de l’état déplorable du stade après l’avoir visité.

Un autre commissaire demande à M. Provini s’il a procédé à un arbitrage particulier dans son choix.

M. Provini répond que ce projet peut aller relativement vite, car il s’agit de la rénovation d’un appartement, de vestiaires et d’une buvette.

Une commissaire dit s’interroger sur la procédure et sur la possibilité évoquée par M. Provini de faire passer l’objet dans le cadre de la discussion sur le budget en augmentant la jauge des investissements. Elle ajoute que cela lui paraît être arrangé comme «des noix sur un bâton» et se demande pourquoi ne pas faire un projet de délibération avant le budget.

M. Provini explique que c’est une possibilité. Cependant, la jauge des 180 millions sur les investissements ne serait jamais atteinte (cette jauge est d’ailleurs trop élevée actuellement, car la moyenne depuis 2003 est de 120 millions).

M. Provini dit ne pas avoir l’expérience suffisante pour dire quelle serait la meilleure façon de faire au moment du budget pour que l’objet passe en 2024 au lieu de 2025.

La même commissaire dit que l’explication qui revient ponctuellement pour justifier le fait que la jauge des investissements n’est pas atteinte chaque année est le manque de personnel dans les services.

M. Provini explique qu’il s’agit du problème principal. Le retard général peut être constaté en lisant le PFI.

La même commissaire aimerait savoir qui occupait l’appartement actuellement vide du centre sportif de Frontenex.

M. Provini lui répond qu’il s’agissait de la personne en charge de l’entretien, l’ancien concierge. A l’heure actuelle, il n’est plus nécessaire que cette personne habite sur place, d’où le fait qu’il soit vide.

La présidente explique qu’ils attendent les travaux prévus avant de remettre une personne à l’intérieur de cet appartement.

Une commissaire dit être favorable à l'idée de rénover les stades. Cependant, elle aimerait savoir s'il y a actuellement un danger au niveau de la pratique du sport sur ce lieu, pour comprendre le degré d'urgence de la rénovation. Elle explique qu'un potentiel danger au niveau de la pratique du sport est ce qui rendrait la rénovation urgente.

M. Provini répond que les pelouses des terrains de football ont été refaites il y a quelques années.

Cette même commissaire dit que M. Provini n'a pas répondu à sa question. Elle aimerait savoir s'il y a un danger sur les terrains et en termes d'équipements.

M. Provini répond que, les terrains ayant été refaits, il n'y a pas de risque au niveau de la pratique du sport.

Un commissaire rebondit en disant que l'anneau pour vélos en béton est inutile et presque dangereux.

Un commissaire dit que la carte montre que les terrains se situent dans la commune de Cologny. Il aimerait donc savoir si c'est dû à un historique que ceux-ci appartiennent à la Ville de Genève.

M. Provini répond que c'est une infrastructure qui se situe sur la commune de Cologny, mais qui appartient et est gérée par la Ville de Genève.

Le même commissaire demande si un dialogue est en cours avec la commune de Cologny au sujet d'un potentiel cofinancement.

M. Provini dit qu'il est trop tôt pour parler de cofinancement, car le projet n'est pas encore déposé. Après le dépôt, les discussions à ce sujet pourront débuter.

Un commissaire explique que le FC Geneva (club de Cologny) jouait à l'époque à Frontenex, mais que le club évolue dorénavant sur les nouvelles infrastructures de Belle-Idée, construites par les communes des Trois-Chêne. Actuellement, plus aucun club de Cologny ne joue à Frontenex.

Un commissaire explique qu'Urania Genève Sport (UGS) est le seul club évoluant à Frontenex actuellement.

Un commissaire aimerait savoir s'il est possible de rajouter un vestiaire féminin dans le cadre de la mise en conformité des vestiaires.

M. Provini répond qu'il n'a pas ce pouvoir de décision et qu'il faudra poser la question à M^{me} Barbey-Chappuis.

La présidente explique que M^{me} Barbey-Chappuis a déjà dit qu'il y aura des vestiaires féminins.

La présidente demande à M. Provini si l'urgence de ce projet vient des usagers et des clubs sportifs directement ou si l'urgence a été constatée uniquement après lecture du plan d'investissement.

M. Provini explique qu'il a également discuté avec le président d'UGS et que des usagers lui ont directement fait part de leur agacement quant au retard des rénovations. Il explique que, même si le projet ne sort pas du PFI en 2024, celui-ci aura au moins été rediscuté.

La présidente demande à M. Provini s'il souhaite que cet objet puisse être discuté lors de l'arbitrage du budget.

M. Provini confirme. Si possible, il souhaite que l'étude de cette motion soit faite assez rapidement pour que l'objet puisse être intégré au moment du budget 2024. Cela permettra, quoi qu'il en soit, de rappeler au Conseil administratif que ce projet fait partie des objets urgents.

Un commissaire dit que cela fait depuis 2015 que ce projet est décrit comme urgent et pourtant rien n'a été fait depuis. Il explique que les joueurs de football doivent se changer dans une cahute. De plus, l'absence ponctuelle de buvette pose aussi problème. Ce n'est pas normal d'avoir un endroit pareil à Genève.

Un commissaire demande si des choses auraient pu être faites depuis 2016, notamment en termes de petites rénovations ou petits entretiens, qui auraient permis d'éviter d'en arriver à la situation actuelle. La Ville a tendance à sous-évaluer les besoins en entretien courant de son patrimoine financier administratif.

M. Provini dit que poser la question, c'est déjà y répondre. Cela dépend de la manière dont le Conseil administratif amène ses propositions. Le Conseil administratif a récemment déposé une proposition pour rénover des blocs d'immeubles. Il faudrait peut-être faire de même pour le sport, avec une proposition qui regrouperait l'entretien de plusieurs bâtiments d'infrastructures sportives, dans le but d'entretenir tout cela de manière plus pérenne et avec un peu de budget.

Un commissaire répond que les vestiaires du centre sportif de Frontenex ont été rafraîchis.

Un commissaire demande à M. Provini s'il y a une sous-dotation générale de l'entretien courant dans le budget.

M. Provini confirme, il le dit chaque année depuis 2020, date de son premier budget. Cela peut également être dû à un manque de personnel.

Un commissaire explique avoir eu une discussion avec M. Chobaz, l'un des grands patrons de l'Office cantonal des bâtiments (OCBA) et président de l'Association cantonale genevoise de football (ACGF), au sujet du retard au niveau des

infrastructures sportives et des stades. De plus, le centre sportif de Frontenex est un lieu patrimonial. Il y a donc une urgence à remettre tout cela en état. Il dit qu'il faudrait modifier l'invite, car le 18^e PFI a été mentionné en 19^e.

M. Provini confirme, il faut mettre cela à jour.

Le même commissaire dit qu'il proposera un amendement sur l'invite.

Discussion et vote

La présidente émet l'idée d'auditionner M^{me} Barbey-Chappuis directement sur place, au centre sportif de Frontenex. En allant sur place, il y aura la possibilité de se rendre compte de la nécessité de cette urgence.

Un commissaire propose de faire «d'une pierre deux coups» lors de la commission des sports du 22 septembre et d'auditionner M^{me} Barbey-Chappuis sur cette motion, en plus du budget.

La présidente dit qu'elle pourra proposer cette option à M^{me} Barbey-Chappuis mais, selon son expérience à la commission des sports, la discussion sur le budget prendra quelques heures.

Un commissaire dit qu'une audition sur place à Frontenex a déjà eu lieu en 2016. Cela n'a pas fait accélérer les choses et les rénovations n'ont pas eu lieu pour autant depuis.

La présidente dit qu'elle souhaiterait relire le projet, car la demande principale de celui-ci n'est pas de rouvrir le dossier, mais uniquement que le projet soit anticipé d'une année. La question est de savoir si ce projet est assez urgent pour vouloir en avancer la concrétisation d'une année.

Un commissaire dit avoir de nombreuses propositions. Il souhaiterait que la commission des sports auditionne le patron d'UGS, ce dernier étant la personne la mieux placée pour parler des besoins. Deuxièmement, il demande si la commission des sports peut aller visiter le site en compagnie de la commission des travaux et des constructions.

La présidente rappelle qu'il ne s'agit pas de discuter du projet en lui-même, mais de décider à quel moment il faut le faire. La commission des travaux et des constructions n'est donc plus concernée.

Un commissaire dit que l'audition de M^{me} Barbey-Chappuis sur le sujet doit être faite le plus rapidement possible, idéalement lors de la commission des sports du 22 septembre. Si l'audition ne peut pas avoir lieu lors de la prochaine commission des sports, il propose de faire l'audition directement au centre sportif de Frontenex.

Le but est de traiter cet objet assez rapidement, car la demande est uniquement d'accélérer ce projet d'une année. La commission des sports peut rapidement voter sur cet objet sans avoir besoin d'auditionner d'autres personnes que la magistrate.

Un commissaire propose que le président d'UGS soit présent en cas de visite des lieux par la commission des sports.

La présidente dit que l'idée d'auditionner M^{me} Barbey-Chappuis sur ce projet est pertinente. Cependant, M^{me} Barbey-Chappuis répondra certainement que la concrétisation du projet dépend de M^{me} Perler et non pas d'elle directement.

Un commissaire répond que tout le projet de rénovation dépend de M^{me} Barbey-Chappuis.

La présidente dit qu'elle proposera à M^{me} Barbey-Chappuis de rajouter un point de quinze à vingt minutes lors de la commission des sports du 22 septembre afin de discuter de cet objet.

Un commissaire dit que le but est que M^{me} Barbey-Chappuis explique à la commission des sports quel est le projet de rénovation dans ce PFI.

La présidente met au vote l'audition de M^{me} Barbey-Chappuis sur la motion M-1771.

Acceptée à l'unanimité par les membres de la commission des sports.

La présidente précise que les prochaines propositions seront mises au vote après l'audition de M^{me} Barbey-Chappuis.

Un commissaire explique que la visite du site n'aura pas à être effectuée si M^{me} Barbey-Chappuis peut être auditionnée sur ce sujet lors de la prochaine commission des sports. Dans le cas contraire, le commissaire propose d'effectuer la visite du site et l'audition de la magistrate le même jour.

La présidente met au voix la proposition suivante: l'audition de M^{me} Barbey-Chappuis sur la motion M-1771 au centre sportif de Frontenex, en compagnie du président de l'UGS (dans le cas où l'audition de la magistrate ne peut pas avoir lieu lors de la commission des sports du 22 septembre).

Acceptée à l'unanimité des membres présents.

Séance du 22 septembre 2023

Audition de M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative, en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), accompagnée de M^{me} Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports (SPO)

M^{me} Barbey-Chappuis commence en expliquant que le Conseil administratif a déjà répondu à l'époque à une motion concernant le centre sportif de Frontenex. Elle explique accueillir favorablement tout projet allant dans le sens d'une rénovation d'infrastructures sportives mais que cela ne doit pas se faire au détriment d'autres investissements prévus en matière de sport. Elle précise que la Direction du patrimoine bâti (DPBA) doit faire face à énormément de demandes, donc il ne sera peut-être pas envisageable d'accélérer sur Frontenex.

M^{me} Barbey-Chappuis conseille à la commission des sports d'auditionner la magistrate M^{me} Perler et la DPBA pour les entendre sur le calendrier.

Un commissaire aimerait entendre M^{me} Barbey-Chappuis sur l'urgence sportive du projet, car celui-ci date de 2016. Il aimerait savoir si cela vaut la peine d'accélérer tout cela d'une année.

M^{me} Barbey-Chappuis explique que, de manière générale, les infrastructures sportives ont peu été entretenues ces dernières années. Aucune n'est en parfaite santé. Nous souhaiterions toujours que ce soit plus rapide, mais l'objectif est qu'un arbitrage soit fait entre tous les départements et tous les projets.

M^{me} Bonvin explique que le terrain synthétique du centre sportif de Frontenex sera changé probablement l'année prochaine. La commission des sports sera prochainement saisie par une proposition-cadre à ce sujet qui est en finalisation auprès de la DPBA. Dans cette proposition, la Ville a échelonné sur dix ans tous les changements des terrains synthétiques et des objets extérieurs. Cela permet d'avoir un séquençage qui tient le rythme de l'usure des infrastructures de la Ville.

M^{me} Bonvin ajoute que le DSSP est le premier à demander d'accélérer tous les projets, mais il y a déjà du retard concernant le «Plan directeur des équipements sportifs» qui date de 2017. Un projet peut donc commencer uniquement quand le projet qui le précède est terminé, car il est primordial de ne pas péjorer l'offre.

De plus, concernant Frontenex, des travaux d'entretien sont faits régulièrement (par exemple les vestiaires ont déjà tous été refaits). Un bureau et du tennis de table ont été ajoutés au site. La buvette a également en partie été refaite. Le SPO essaie de faire tout ce qu'il peut pour améliorer ce qui existe.

Dans le cadre de l'étude pour la rénovation de ce site, le SPO est censé ajouter du tennis de table, potentiellement du judo, en plus de tous les objets actuels. Ce

sera donc une étude assez complexe, car il s'agit d'un espace contraint, d'un point de vue architectural et naturel (dû à la forêt).

M^{me} Bonvin explique que le SPO travaille sur le programme, que le crédit d'étude devrait être déposé selon les dates annoncées par la DPBA.

M^{me} Barbey-Chappuis explique que le Bout-du-Monde est la priorité du moment afin d'avoir un nouveau bassin qui permettra de refaire les piscines des Vernets et Varembe sans péjorer les prestations pour les nageurs.

Une commissaire aimerait savoir s'il y a un potentiel danger à Frontenex au niveau des infrastructures sportives pour les usagers.

M^{me} Bonvin répond que le site est entretenu et tout est aux normes selon la DPBA.

M^{me} Barbey-Chappuis explique que le nouveau centre sportif des Eaux-Vives ne pourra pas répondre à toutes les demandes venant de clubs ou d'associations, donc Frontenex pourrait être une solution pour quelques associations sportives qui cherchent des solutions, pour autant que l'étude qui y sera faite démontre la faisabilité des options envisagées. La Ville est donc aussi active sur ce dossier.

Un commissaire dit que Frontenex devrait être rénové, mais c'est également le cas de plein d'autres infrastructures (sportives ou non). Le commissaire remercie M^{me} Barbey-Chappuis de dire qu'il faut faire des arbitrages entre tout cela.

M^{me} Barbey-Chappuis précise que si le sport pouvait avancer plus rapidement, elle en serait la première ravie.

Le même commissaire demande à M^{me} Barbey-Chappuis si elle confirme que Frontenex ne représente pas une urgence absolue, par rapport aux priorités que le département des sports a dessinées.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que le département tient compte de la capacité à faire du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) et, en l'espèce, de la DPBA.

Elle précise que si cela ne tenait qu'à elle, toutes les infrastructures sportives seraient rénovées, car elles en ont toutes besoin. En revanche, il faut être réaliste et il n'est pas possible de demander d'arrêter tous les autres projets pour rénover uniquement les infrastructures sportives. Le plan directeur des équipements sportifs a été élaboré pour avoir un séquençage adéquat.

Cependant, il faut préciser que dans le PFI, le sport représente un pourcentage modeste. Il faudrait que ce pourcentage augmente. Néanmoins, on ne peut pas demander l'impossible à la DPBA.

En fonction de tous ces arbitrages, le département de la sécurité et des sports met la priorité sur le Bout-du-Monde, car il permettra ensuite de rénover les Vernets et Varembe qui en ont vraiment besoin. L'objectif est de ne pas revivre une situation comme celle de la piscine de Carouge, où il a fallu fermer cette dernière pendant trois ans sans solutions de rechange pour les usagers et les clubs.

Une commissaire rappelle que le centre sportif des Eaux-Vives est prévu pour 2026. Cette motion M-1771 a donc été faite car il n'y a plus beaucoup d'infrastructures disponibles et adéquates dans le quartier des Eaux-Vives.

M^{me} Barbey-Chappuis répète qu'elle salue toutes les motions qui mettent du «vent dans les voiles» des projets sportifs. Cependant, il y a le principe de réalité et la DPBA ne peut pas tout faire en même temps. Il y a donc certains arbitrages à faire et il faut espérer que le calendrier prévu sera tenu. Tout le monde fait le maximum pour faire avancer les projets. Il faut reconnaître qu'il y a eu un manque d'investissements dans le sport pendant des années. L'on essaye de rattraper ce retard aujourd'hui, mais il n'est pas possible de mener tous les chantiers en même temps.

La même commissaire aimerait savoir quelles infrastructures feront partie du centre sportif des Eaux-Vives.

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'il y aura une salle de grimpe, un bassin de 25 m et une salle omnisports.

La même commissaire demande quels sports seront pratiqués dans la salle omnisports.

M^{me} Bonvin répond que toutes les activités de la Queue-d'Arve y seront déplacées temporairement, car la Queue-d'Arve sera fermée pour faire des travaux incluant la création d'une salle de 3500 places avec des gradins. A la fin des travaux, ces activités réintégreront la Queue-d'Arve et d'autres clubs occuperont cette salle omnisports. A savoir qu'au vu des travaux prévus au Bout-du-Monde, il faudrait peut-être accueillir temporairement certains clubs au centre sportif des Eaux-Vives. La gestion des projets d'investissement pour le sport est un jeu de domino car il ne faut pas péjorer les activités sportives dans la mesure du possible.

M^{me} Bonvin ajoute que la Ville estime que la rénovation de Frontenex est importante, mais elle explique qu'en raison du retard pris durant des années au niveau des infrastructures sportives, il y a d'autres priorités, comme le Bout-du-Monde, ou il y a de l'eau qui coule du plafond dans la salle lors des jours de pluie.

Toujours la même commissaire dit savoir que des demandes avaient été faites pour le hockey sur gazon, qui occupe actuellement la salle du Bout-du-Monde.

Elle aimerait donc savoir si le hockey sur gazon pourrait utiliser la salle du futur centre sportif des Eaux-Vives.

M^{me} Bonvin répond que c'est envisageable et qu'il faudrait étudier cela avec le club le moment venu. A savoir que le hockey sur gazon se pratique sur une courte période l'hiver et qu'il faut voir pour ne pas bloquer la salle durant toute la saison d'hiver.

Un commissaire explique que Frontenex ne passera pas devant le projet du Bout-du-Monde. En revanche, c'est un message politique que peut envoyer la commission des sports pour prioriser Frontenex par la suite et pour aller plus rapidement en besogne, selon les capacités des services de M^{me} Perler de traiter cette demande.

Ce même commissaire dit comprendre la transhumance qu'il y aura du Bout-du-Monde jusqu'à la salle polyvalente des Eaux-Vives, mais d'autres choses viendront s'y rajouter temporairement (comme les activités du Bout-du-Monde, celles de la Queue-d'Arve et celles prévues aux Eaux-Vives). Il y a donc un goulot d'étranglement qui risque de péjorer des clubs et des activités sportives.

Le même commissaire demande s'il serait possible d'envisager, dans le but d'absorber cette masse qui va arriver à un seul endroit, de faire une structure provisoire sur le stade de Richemont.

M^{me} Bonvin répond que selon une étude qui a été faite il y a quelques années cela n'était techniquement pas possible. La saison d'hiver ne se joue pas sur du gazon, il faudrait donc recouvrir le terrain avec un plancher et techniquement cela ne semblait pas faisable.

De plus, les travaux de la Queue-d'Arve ne dureront qu'un hiver, cela devrait donc jouer. Le but de la Ville est de pouvoir offrir des infrastructures à toutes les associations.

M^{me} Bonvin ajoute que le concours du Bout-du-Monde a été malheureusement décalé de six mois, en raison d'arbitrages. La Ville fait tout son possible pour qu'il n'y ait pas de péjoration de l'offre.

Le même commissaire dit ne pas comprendre quel serait le problème avec le poids sur le terrain de Richemont.

M^{me} Bonvin explique que lorsque l'on met un plancher sur la largeur d'un terrain, il faut mettre des poutres au milieu et celles-ci appuient sur le gazon.

M^{me} Barbey-Chappuis dit qu'elle pourra demander des confirmations à la DPBA sur cette question de poids. Elle suggère également à la commission des sports d'auditionner la DPBA sur cette motion M-1771.

Un commissaire revient sur les propos d'un autre commissaire qui disait qu'il n'y avait pas d'urgences à Frontenex. Il précise que des rénovations doivent être faites depuis trente ans, la question est donc plutôt urgente. A l'époque, UGS était le premier club de football genevois. Cependant, ils n'ont plus les structures et les aides qu'ils avaient à l'époque, d'où la péjoration de leurs performances.

Ce commissaire aimerait aussi savoir d'où vient l'argent pour les rénovations de Frontenex. M^{me} Barbey-Chappuis répond que cela dépend s'il s'agit de travaux d'entretien ou non.

Ce commissaire dit qu'au lieu de dépenser de l'argent sur des élargissements de trottoirs, cet argent serait mieux utilisé ailleurs, comme dans la rénovation de Frontenex.

Discussion

Un commissaire propose d'auditionner M^{me} Perler et ses services pour l'entendre sur ses capacités d'action sur la question.

La présidente explique que M^{me} Perler sera présente lors de la prochaine commission des sports le 12 octobre; elle ajoute qu'elle demandera à M^{me} Perler de rester plus longtemps pour parler de la motion M-1771.

Séance du 7 décembre 2023

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M. Philippe Meylan, directeur de la Direction du patrimoine bâti (DPBA), et de M. Christian Pesch, adjoint de direction à la DPBA

M^{me} Perler explique qu'elle va procéder à une présentation.

Cette motion demande que le Conseil administratif présente en 2024 (une année plus tôt que prévu) un crédit d'investissement tel qu'il est inscrit au PFI, afin de pouvoir accélérer la réalisation des aménagements prévus au centre sportif de Frontenex.

M^{me} Perler continue en disant qu'avec M. Meylan, ils vont présenter comment le département envisage de faire en termes de rénovation des centres sportifs. Concernant le stade de Frontenex, il convient, avant de présenter un crédit d'étude comme demandé, d'étudier une faisabilité du programme durant l'année 2024, car il y a une demande d'intégrer à la fois le judo et le tennis de table. Il faudra donc examiner comment compléter ce programme judo et tennis de table et savoir s'il faudra envisager une nouvelle construction ou si cela pourrait être intégré avec le stade de Richemont.

M^{me} Perler explique que 14 projets concernant la gazinière pour le sport seront présentés également. Il y a cinq chantiers en cours. Il faut savoir que tous ces projets sont imbriqués les uns dans les autres.

M. Meylan énumère les cinq chantiers en cours: la réalisation de la halle de tennis du Bois-des-Frères; le chantier de Vernier 115 pour lequel un bâtiment est dédié au squash, au tennis de table et au judo; l'Olympic Boxing Club (OBC) à la gare des Eaux-Vives; la centrale de froid de la patinoire; le stade de Varembe (notamment les revêtements des sols souples et la modification des éclairages sportifs).

M^{me} Meylan explique que les périmètres concernés par la discussion de la motion sont les périmètres de Frontenex avec les deux terrains de football, le périmètre de Pré-Picot, ainsi que le périmètre de Richemont avec du hockey sur gazon et un peu de pétanque. Les raisons qui font qu'il faut prendre du temps afin de réaliser la faisabilité avant de pouvoir déposer un crédit d'étude sont les suivantes: il y a déjà toute une série de projets en cours et il faut aussi, outre la remise en état du bâtiment du stade de Frontenex, pouvoir intégrer des éléments complémentaires, qui consistent en un espace pour le judo et le tennis de table. Il faudra également des vestiaires complémentaires. Une fois que la DPBA aura en sa possession ces données quantitatives, il faudra plancher sur une faisabilité pour les intégrer. La marge de manœuvre en termes de terrain est très faible. Il faut donc prendre le temps d'étudier cela pour être certain de la faisabilité avant de pouvoir déposer une demande de crédit d'étude, raison pour laquelle cette dernière est fixée dans le PFI en 2025.

Un commissaire explique ce qu'il entend des «réflexions» concernant ce stade depuis 2015. L'échéance est au final tout le temps repoussée.

Le commissaire a l'impression que le stade a été abandonné après l'installation de l'école de commerce Raymond-Uldry à côté: le bus ne passe plus par là-bas, la buvette n'est jamais ouverte les matins des matchs, etc.

M^{me} Perler dit comprendre ce sentiment. Cependant, la Ville n'a pas abandonné ce lieu puisqu'une étude de faisabilité sera faite en 2024. Ensuite, M. Meylan a décliné les gros projets en cours pour le sport. Sur les 14 projets, cinq sont soit en chantier, soit en début de chantier. Des arbitrages ont donc été opérés avec le département de M^{me} Barbey-Chappuis pour décider des priorités. En revanche, cette étude de faisabilité sera de toute façon faite.

Le même commissaire demande si, au niveau patrimonial, il y a une volonté d'aller de l'avant rapidement afin de préserver ce lieu. Il s'agit d'un bâtiment historique en Ville de Genève.

M. Meylan confirme ce que dit le commissaire et explique que ce bâtiment a un intérêt certain. La volonté est de le remettre en valeur dans le cadre du projet.

En attendant, de l'entretien est fait, voire plus: une cabine de WC pour personnes à mobilité réduite (PMR) a été installée dernièrement sur l'arrière de la façade du bâtiment.

Le même commissaire dit que le vélodrome n'est pas protégé.

M. Meylan confirme. Cependant, il a une note intéressante à l'inventaire.

Le même commissaire demande si quelque chose pourra être fait par rapport à ce vélodrome.

M. Meylan répond que oui. Des esquisses ont déjà été réalisées. Aujourd'hui, cependant, ce bâtiment n'est pas dans les priorités données par M^{me} Barbey-Chappuis et tous les collègues du Conseil administratif de M^{me} Perler. Tout ne peut pas être fait en même temps. M. Meylan confirme que l'étude de faisabilité concernant Frontenex sera faite en 2024.

M^{me} Perler assure que cet équipement n'a pas été abandonné.

Enfin, le commissaire explique que l'aménagement actuel pose un problème aux parents, notamment pour venir voir leurs enfants.

Un autre commissaire aimerait savoir si des parcelles autour du centre sportif pourraient être acquises par la Ville. Dans le temps, une vieille tribune en bois était présente entre les deux terrains et selon lui, quelque chose pourrait être construit sur cette surface.

M. Meylan répond que la faisabilité démontrera cela ou non.

Le commissaire aimerait savoir ce qu'est devenu l'étage de la tribune principale.

M. Meylan répond que celui-ci est mis à la disposition du SPO qui l'utilise comme local administratif lorsqu'ils passent un moment sur place.

M^{me} Perler répond à la première question du commissaire en expliquant que l'acquisition de parcelles autour du centre sportif pourrait faire partie de l'étude de faisabilité.

Le commissaire demande quand ce projet sera lancé.

M. Meylan répond que la faisabilité aura lieu en 2024 et le crédit d'étude mi-2025. Ensuite, si la Ville ne peut pas construire de bâtiments neufs, il s'agira d'une rénovation standard, mais s'il faut construire des bâtiments neufs, il y aura certainement un concours.

La mise à disposition tourne aux environs de 2031.

M^{me} Perler explique que si l'étude de faisabilité aboutit plus rapidement et que tout fonctionne comme le SPO le souhaite, le crédit d'étude arrivera avant mi-2025.

Un commissaire aimerait savoir combien mesure la bande entre les deux terrains.

M. Meylan répond qu'elle mesure une dizaine de mètres.

Le même commissaire explique que la seule solution pour faire quelque chose de nouveau serait de faire sauter le vélodrome, ce qui permettrait d'être au niveau des terrains et de faire de nouveaux vestiaires en dessous pour gagner de la place.

Le commissaire indique que l'état du terrain est désastreux. Il ajoute que cela lui paraît problématique de mettre le judo et le tennis de table dans le centre sportif, car il ne semble pas y avoir de place. Il faudrait peut-être envisager des vestiaires entre la forêt et le terrain.

Il conclut en disant que le Conseil municipal avait voté en faveur de l'intérim de deux ans dans la salle des Eaux-Vives pour le club de judo. Cependant, d'après les dernières informations, le judo ne s'y rendra pas.

M. Meylan explique que le Conseil municipal a voté un projet de délibération pour étudier la faisabilité de mettre le judo dans la salle des Eaux-Vives. La conclusion a été la suivante: c'est faisable, mais il y a un montant de l'ordre de 400 000 francs pour installer cela et pouvoir rouvrir. L'idée est de revenir au Conseil municipal avec cette information supplémentaire pour que celui-ci puisse en discuter.

Une commissaire explique qu'à Paris, il y a le siège social de la Suez qui entoure complètement un hôtel particulier. Elle aimerait savoir si cela serait envisageable, pour ce type de bâtiments avec des problèmes de place, de construire autour et au-dessus, tout en préservant le bâtiment.

M. Meylan explique qu'au vu de la volumétrie du bâtiment, mettre quelque chose au-dessus sera très compliqué. Ce sera plus simple de mettre des vestiaires en dessous de ce bâtiment qu'au-dessus.

Une commissaire demande si la Ville de Genève a déjà réfléchi à faire ce type d'architecture.

M. Meylan explique que la Ville se permet des extensions sur des bâtiments anciens, mais il faut le faire avec élégance et intelligence.

La même commissaire ajoute que Genève est moins audacieuse que Paris.

Un commissaire aimerait savoir, lorsqu'on parle de tennis de table, s'il s'agit du club UGS-Chênois.

M. Meylan confirme.

Un commissaire demande si le département de M^{me} Perler essaye de voir comment faire rentrer les demandes de la part du SPO dans un programme de construction-rénovation-entretien.

M. Meylan confirme que c'est l'objectif.

Le même commissaire continue en disant que la buvette doit être traitée directement par le SPO ou par le club et non par le département de M^{me} Perler.

M. Meylan confirme. En revanche, le programme buvette sera intégré dans la faisabilité.

Le même commissaire explique avoir une crainte concernant la proposition. Le stade est un bijou et mérite rénovation, mais il se demande s'il n'y a pas un risque, concernant les propositions qui traficotent le PFI, de casser des arbitrages qui sont faits au niveau du Conseil administratif et qui émanent des différents départements. Le commissaire pense que des écoles ou d'autres bâtiments publics doivent aussi être rénovés urgemment. Il demande à M^{me} Perler si elle voit également ce risque.

M^{me} Perler dit que le Conseil administratif a mis une priorité sur des rénovations. S'agissant du sport, sur 14 projets en cours, cinq sont en chantier, il faut donc aussi les suivre. Le Conseil administratif a dû faire des choix. Le Conseil administratif a beaucoup chargé le PFI et ce dernier est présenté au Conseil municipal chaque année. Le Conseil municipal a ensuite la possibilité de faire différentes recommandations. En revanche, il ne sera pas possible pour la DPBA de tout faire en même temps. La Ville essaye de résorber ce retard, mais plus de vingt ans de retard ne se résorbent pas en quelques années.

M. Meylan complète en disant que cinq des nouveaux projets concernent des nouveaux bâtiments. Pendant que de nouveaux bâtiments sont faits, il n'est pas possible de rénover. Tout ne peut pas être fait en même temps. La Ville ne laisse pas tout tomber pour faire de la rénovation.

M^{me} Perler donne un exemple avec les piscines. La Ville manque de piscines. La Ville programme la rénovation et/ou la construction d'une piscine de sorte à ne pas en fermer une autre. Les rénovations seraient faites plus rapidement en cas de fermeture de trois piscines, mais cela ne serait pas acceptable. La Ville essaye de maintenir la prestation de manière constante, c'est donc un jeu de domino.

La présidente aimerait savoir si, selon l'expertise de M. Meylan, il y a urgence concernant une rénovation dans le centre sportif de Frontenex.

M. Meylan répond que non. La sécurité est assurée.

Un commissaire souhaiterait revenir sur la question de la priorité, car cette motion demande de pouvoir gagner une année. Il explique que cela ne posera pas de problèmes à la Ville d'un point de vue financier. En plus, la réforme de la taxe professionnelle entre en force le 1^{er} janvier 2024 et les communes vont gagner 20 à 30 millions de plus. Ce qui veut dire que la Ville touchera entre 10 et 15 millions de plus.

Ce commissaire aimerait savoir si, dans le cas où le Conseil municipal vote ce texte et avance d'une année le planning des travaux, cela pose un problème sur le plan humain à la Ville.

M^{me} Perler répond que dans les rénovations, quel que soit le site, ce n'est pas un problème d'argent mais de capacité à faire. Surtout si la Ville souhaite ne pas diminuer les prestations. La Ville doit programmer ce qui doit être fait en premier et en deuxième par rapport à l'état de vétusté.

Concernant Frontenex, une fois l'étude de faisabilité faite en 2024, les services seront très attentifs et agiles. Dès qu'il y en aura la possibilité, ils élaboreront la proposition pour l'étude. Tout le monde souhaite que cela aille plus rapidement.

M. Meylan complète en expliquant que son département a tout de même une limite de capacité à faire. Il y a une centaine de projets sur la table des architectes au PFI qui sont actifs à des degrés divers. Les études de faisabilité seront de toute façon effectuées, mais elles peuvent conduire à la conclusion que ce n'est pas possible de continuer. Tout cela demande des négociations et des compromis. Cela prend du temps.

De plus, le monde politique ne se rend pas compte que la DPBA n'a pas que de l'investissement à faire, mais aussi de l'entretien, qui concerne 16 000 factures par année. Cela n'apparaît pas dans le PFI. C'est un travail très conséquent effectué par les chefs de projets. Ces missions permettent de maintenir les bâtiments en état.

Le même commissaire demande si la Ville est propriétaire du terrain où il y a le parking. M. Meylan confirme.

Le commissaire ajoute qu'il y a peu de places pour que les gens puissent se parquer. Il faudra mettre cela dans la réflexion de l'étude de faisabilité. Il remercie M. Meylan et M^{me} Perler pour leur travail et leur présentation.

Une commissaire dit qu'avec le réchauffement climatique, il sera potentiellement compliqué de faire du sport en extérieur suivant les saisons. Elle demande si la Ville a pensé à construire un centre sportif fermé qui permettrait à l'avenir de faire du sport toute l'année en étant abrité.

M. Meylan dit qu'il faut poser la question au SPO, qui n'a pas fait cette demande. Le SPO a besoin de terrains extérieurs.

Un commissaire demande aux auditionnés s'ils possèdent de vieilles archives de ce bâtiment. M. Meylan répond que oui.

Le même commissaire demande s'ils en ont avec la buvette de l'époque, car une partie a déjà disparu. Il y avait des baies vitrées dans la buvette qui permettaient de bien voir les matchs à l'abri. Il demande si dans le futur projet, ce serait réalisable de remettre ces baies vitrées.

M. Meylan répond que c'est une hypothèse de travail.

M^{me} Perler rappelle qu'au sein du département, la Conservation du patrimoine est consultée sur tous les projets qui concernent des bâtiments classés à l'inventaire. En fonction des propositions de l'étude de faisabilité, la Conservation du patrimoine pourra indiquer si les propositions sont pertinentes ou non.

Une commissaire dit qu'à Genève, il n'y a pas la culture des terrains couverts. Pourtant, ces solutions pourraient alléger pas mal de problèmes (en cas de pluie ou de grosses chaleurs). La commissaire se demande pourquoi cela ne rentre pas plus dans les traditions de construction de créer des ombrages. Elle aimerait savoir si des terrains couverts pourraient être envisagés.

M. Meylan répond qu'il faut demander cela au SPO.

M^{me} Perler ajoute que c'est une entreprise délicate d'insérer des gros volumes dans des espaces verts tels que le plateau de Frontenex.

M. Meylan ajoute que ce besoin n'a jamais été demandé par le SPO.

La même commissaire dit qu'une très grande majorité des gens pratiquant du sport à l'extérieur seraient en faveur de cela. Il n'y a pas un seul terrain couvert à Genève.

M. Meylan dit ne pas connaître de tels terrains en Suisse.

La même commissaire explique que la Suisse est un des seuls pays au monde sans terrains couverts de football ou de basketball.

M. Meylan précise que l'on parlait uniquement de terrains de football.

M^{me} Perler ajoute que c'est au SPO de dire si cela serait faisable et répondrait à une potentielle demande.

Discussion et vote

La présidente demande aux commissaires de la commission des sports s'ils souhaitent se rendre au centre sportif de Frontenex.

Un commissaire explique qu'il y est déjà allé en 2017 et que cela ne servirait strictement à rien.

Un autre commissaire dit que M. Meylan a mentionné à plusieurs reprises que «cela dépend du SPO». Il se demande donc s'il faudrait réauditionner le SPO.

La présidente propose de faire des prises de positions par groupes avant de voter.

Un commissaire des Vert-e-s dit avoir une proposition d'amendement pour cette motion M-1771. En lieu et place de l'invite unique, il propose de la modifier et de déposer une invite qui dit: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à présenter, en 2024, les résultats de l'étude de faisabilité pour la rénovation du centre sportif de Frontenex, selon le programme et les priorités définies par le Service des sports.» Le but de cet amendement est de ne pas inviter directement à passer au crédit d'investissement, ce qui semble un peu précipité, mais au moins avoir les résultats de l'étude de faisabilité en 2024, en précisant que cela est fait conformément au programme et aux priorités définies par le SPO.

La présidente met au vote cet amendement de la motion M-1771 proposé par les Vert-e-s.

Par 10 oui (2 Ve, 4 S, 1 EàG, 1 MCG, 1 UDC, 1 LC) et 3 abstentions (PLR), l'amendement est accepté.

Prises de position et vote

Un commissaire de l'Union démocratique du centre explique que son groupe, cosignataire de ce texte, soutiendra l'amendement général déposé et négocié suite à l'audition du département qui a permis de clarifier beaucoup de choses et de donner un peu d'énergie à ce texte. L'Union démocratique du centre votera dès demain ce texte amendé.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois approuve à 100% ce qu'a dit le commissaire de l'Union démocratique du centre.

Un commissaire du Parti libéral-radical explique que son groupe s'est abstenu car il considère qu'il y a une problématique avec ce stade de Frontenex. Ce dernier a été laissé à l'abandon et une partie du patrimoine de la Ville s'y trouve. Le Parti libéral-radical souhaite que cela avance plus vite et qu'en 2024 le département puisse mettre les bouchées doubles pour au moins rénover le bâtiment historique et la buvette. Le Parti libéral-radical s'est abstenu car il considère peut-être que cet investissement serait bon et que l'amendement des Verts est bon également.

Une commissaire du Centre explique que son groupe est aussi cosignataire de ce texte. Elle souhaite saluer le travail effectué par les deux départements concernés par les rénovations des infrastructures sportives, soit les départements de M^{me} Barbey-Chappuis et de M^{me} Perler. Le Centre a conscience que le projet du Bout-du-Monde est une priorité, mais cela n'est pas une raison pour laisser de côté le projet de Frontenex. En votant cette motion, le Centre compte donner une impulsion pour que la rénovation de ce stade se fasse plus rapidement.

Un commissaire des Vert-e-s explique que son groupe souligne l'intention de cette motion. Les Vert-e-s sont conscients qu'il y a beaucoup d'objets et de centres sportifs qui méritent rénovation ou un effort d'entretien massif. Il y a un retard important d'entretien et de rénovation sur l'ensemble du patrimoine immobilier de la Ville, qui est aussi avéré pour les installations sportives. Les Vert-e-s trouvent toutefois dangereux de traficoter dans le PFI. Néanmoins, les Vert-e-s voient que la rénovation de ce centre sportif de Frontenex est déjà dans l'agenda du DACM et que l'étude de faisabilité devrait être faite l'année prochaine. Dans ce sens, les Verts appuient les actes et la volonté du département des sports et du DACM et voteront la motion avec l'amendement.

Une commissaire d'Ensemble à gauche explique que son groupe a été très content d'entendre, lors de l'audition de M^{me} Perler, que cette étude de faisabilité sera faite l'année prochaine. Il y a des priorités, mais cet objet a été longtemps en stand-by. Il est donc important d'avancer à petits pas, tout en respectant d'autres priorités et urgences. Ensemble à gauche votera donc en faveur de la motion et la motion amendée.

Un commissaire du Parti socialiste dit que son groupe comprend l'idée derrière cette motion qui souhaite accélérer les choses. Cependant, suite aux divers avis des services sur le sujet, le Parti socialiste a été rassuré d'entendre que le centre sportif de Frontenex n'est pas oublié et qu'il y aura une progression dès l'année prochaine avec l'étude de faisabilité. Le Parti socialiste a également été rassuré d'entendre que les utilisateurs ne sont pas en danger. Avec tout cela, le Parti socialiste trouve délicat de modifier le PFI, l'amendement proposé va donc dans le sens du Parti socialiste qui approuvera cette motion amendée.

La présidente propose de voter la motion M-1771 amendée «Pour accélérer la réalisation des aménagements sportifs au centre sportif de Frontenex».

Par 13 oui (1 EàG, 4 S, 2 Ve, 1 LC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC), la motion amendée est acceptée à l'unanimité.

A l'unanimité des membres présents, la commission des sports recommande donc au Conseil municipal d'accepter la motion M-1771 amendée par la commission.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à présenter, en 2024, les résultats de l'étude de faisabilité pour la rénovation du centre sportif de Frontenex, selon le programme et les priorités définies par le Service des sports.